

Santé : une nouvelle enquête dénonce les dangers des antennes-relais A AIX EN PROVENCE

Antennes relais dans le quartier de La Pallice à La Rochelle ARCHIVES XAVIER LEOTY

Une association a publié cette semaine des résultats éloquentes sur les antennes relais, qui seraient facteurs de plusieurs ennuis de santé. Des résultats à prendre avec des pincettes

L'étude ne cesse de faire parler d'elle dans la presse.

L'Association santé environnement France a mené l'enquête auprès de 143 locataires de HLM d'Aix-en-Provence et Aubagne. L'association compte 2 500 professionnels de santé en France. Son but : sensibiliser la population aux impacts que la pollution peut avoir sur la santé.

Armés de questionnaires et faisant du porte-à-porte durant un mois, l'association a établi des résultats éloquentes : **43% des personnes interrogées disent souffrir d'acouphènes** (sifflements, bourdonnements...). **55% se plaignent de troubles du sommeil, 25% ont du mal à se concentrer.** L'étude souligne un « fait troublant » : « 83% de ceux qui ont la chance de pouvoir partir en vacances voient leur(s) symptôme(s) disparaître au bout de quelques jours lorsqu'ils quittent leur domicile... ».

Précision importante : cette étude n'est en fait pas viable d'un point de vue scientifique, et n'a d'ailleurs pas la prétention de l'être. « **Si un étudiant avait fait cette étude, il aurait eu zéro** », clame Roger Salamon, directeur de l'Institut de santé publique d'épidémiologie et de développement (ISPED), à Bordeaux. Le professeur précise qu'il y a un débat citoyen et politique sur le sujet, pas un débat scientifique. Il le dit tout net : « il n'y a aucune publication scientifique qui soulève aujourd'hui la question du lien entre les relais de téléphonie mobile et des pathologies ».

De son côté, l'ASEF [cite au contraire plusieurs études](#) pour soutenir son propos. « Je ne suis pas là pour défendre ou non les relais, reprend Roger Salamon. Mais **ils comparent des éléments qui ne sont pas comparables**. D'un côté les troubles "ressentis" (maux de tête, difficultés de concentration...) de locataires de HLM de deux villes de Provence. De l'autre, des moyennes générales de la population française dont on ne sait pas très bien d'où elles viennent ».

Autre biais de l'étude : les personnes interrogées auraient forcément été influencées dans leurs réponses : « si on communique aux gens ce qu'on veut démontrer avec une étude, on les influence forcément, même avec la plus grande honnêteté » poursuit Roger Salamon.

Le directeur de l'ISPED admet en revanche que les scientifiques débattent

actuellement sur le **risque de l'utilisation prolongée des téléphones portables**.

« Mais parmi les 1 400 articles que l'Institut a lu sur le sujet, aucun ne concerne les relais de téléphonie mobile. La question n'est donc même pas posée ». Roger Salamon conclue : « **Je ne rejette pas le résultat, je rejette la méthode** et ensuite la diffusion qui en est faite, comme si c'était une enquête à paraître dans un grand journal scientifique ».

« Nous ne prétendons absolument pas faire une étude scientifique, rectifie Ludivine Ferrer, porte-parole de l'Association santé environnement France. Ces études coûtent très cher et nous sommes une petite association. Le but est plutôt de lancer une alerte sur le sujet. L'association dénonce donc le fait que les antennes soient concentrées sur les toits des HLM. « L'arrêté du 7 avril 2005 précise qu'une antenne-relais ne peut être implantée qu'à l'unanimité des propriétaires de l'immeuble ». **Les HLM seraient donc une aubaine pour les opérateurs : un seul propriétaire à convaincre**. « Les locataires ne sont pas consultés et ils se retrouvent avec 14 antennes au-dessus de leur tête, s'indigne Ludivine Ferrer. Pour nous, c'est un déni de démocratie. C'est considérer ces gens comme **des citoyens de seconde zone**, on ne leur demande pas leur avis, on leur fait prendre un risque et en plus, ils n'ont même pas de compensation financière ».